

COMMISSION D'APPEL

Tél : 04 76 26 87 72

Mail de la commission : appel@isere.fff.fr
(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 20/12/2016

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA

Présents ; A. SECCO (Secrétaire), V. SCARPA, J.LOUIS, R. NODAM, J-M. KODJADJANIAN.
BISERTA G.

CONVOICATIONS

DOSSIER N° 21: Appel du club d'EYBENS de la décision de la Commission de discipline prise le 13/12/2016 et parue le 15/12/2016 PV N° 322.

MATCH : OC EYBENS 2 / ES MANIVAL 1- U19 – EXCELLENCE – DU 12/11/2016.

RAPPEL DES PROCEDURES D'APPEL :

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission d'appel compétente prévue par l'article 4-4 du règlement disciplinaire de la FFF qui dispose :

En dehors des compétences disciplinaires attribuées par un autre texte, la répartition des compétences est ainsi fixée pour les compétitions gérées par le district:

Appel et dernier ressort :

Commission d'appel de district

Commission d'appel de ligue :

*Pour les sanctions individuelles égales ou supérieures à un an

*Pour les clubs, suspension ferme de terrain (ou huit clos) retrait ferme de point(s) rétrogradations, mise hors compétition, exclusion, refus d'engagement aux radiations.

Des lors, qu'un ensemble de sanctions disciplinaires donne lieu à un appel portant, entre autres, sur l'une de celles énumérées ci-dessus, l'intégralité du dossier relève de la commission d'appel de ligue.

La commission se déclare incompétente : Votre équipe U19 ayant deux matchs de suspension de terrain, vous devez faire appel à la ligue AUVERGNE RHONE ALPES pour toutes les décisions disciplinaires.

DOSSIER N° 19 : Appel du club de CREYS-MORESTEL de la décision de la Commission de discipline parue le 08/12/2016 PV N° 321.

Match: ENTENTE FOOT LES ETANGS 1 / CREYS –MORESTEL 2 – SENIORS – 1^{ère} DIVISION – POULE C – MATCH DU 27/11/2016.

L'audition aura lieu le Mardi 10/01/2017 à 19h00.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

DOSSIER N° 20: Appel du club de MANIVAL de la décision de la Commission des règlements parue le 15/12/2016 PV N° 321.

Match: FC2A 2 / MANIVAL 2 – U15 – 1^{ère} DIVISION – POULE B – MATCH DU 10/12/2016.

L'audition aura lieu le Mardi 17/01/2017 à 18h45.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

Le Président
VACHETTA Michel

Le Secrétaire
SECCO André